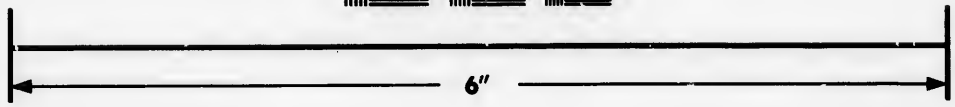
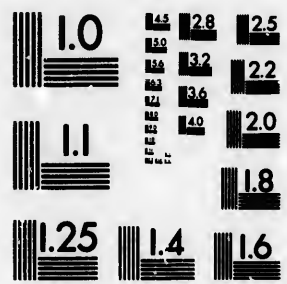


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-1503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                                     |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                                 | 26X                      | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                                 | 28X                      | 32X                      |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

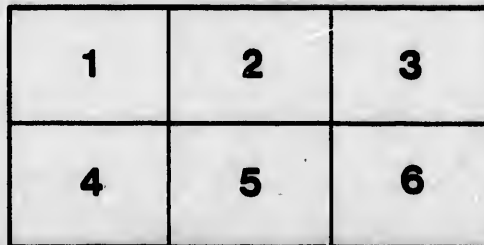
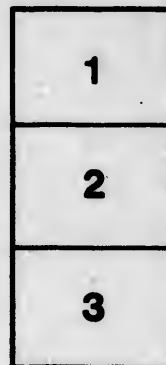
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

★ 17

# DISCOURS DE M. TREMBLAY

*Prononcés à l'Assemblée Législative le 5 et le 9 Décembre 1878.*

M. Tremblay dit qu'il ne se lève qu'en tremblant pour adresser la parole à la Chambre. S'il lui fallait croire tout ce qui a été dit et écrit contre lui depuis douze mois, il ne devrait certainement pas occuper une place dans l'enceinte parlementaire. Pour le perdre dans l'opinion publique tous les moyens ont été employés : l'insulte, les mensonges les plus odieux, même le parjure. Des journalistes payés pour mentir, les uns \$3,000, les autres \$4, 5 et 6,000, comme en font foi les témoignages sur l'affaire du Pacifique, n'ont cessé de le vilipender, donnant amplement en colosses pour le salaire qu'ils recevaient de leurs maîtres. Des hommes de tous les rangs ont pris part à cette conspiration. Lorsque le vocabulaire des injures de ce genre a été épuisé, on a eu recours à un nouveau genre. Un faiseur de portraits, les uns disent un ex-premier ministre, les autres disent l'employé même qui un jour avait trahi ce premier ministre en offrant de prouver que ses rapports étaient faux, un écrivain quelconque s'est attaqué à sa personne, à ses défauts naturels.

Il regrette de n'avoir pas ces qualités extérieures qui distinguent le président de la Chambre et qui font que, lors même que les débats ne sont pas intéressants, les galeries restent toujours pleines. Il déplore le défaut de son organe vocal, les fatigues qu'il est obligé d'imposer à la Chambre. Mais si on a des reproches à faire sur ce point, c'est à la Providence et non à lui-même qu'on devrait les adresser. Quant à lui il ne blâme pas cette Providence qui, en revanche, des

avantages extérieurs qu'elle a prodigués à M. le président et à plusieurs députés de la Chambre, lui a donné une intelligence ordinaire pour comprendre ce qui se dit, ce qui se fait en Chambre, pour distinguer le juste de l'injuste, le vrai du faux, et l'a doté d'une fermeté suffisante pour remplir ses devoirs de député, travailler au bien de ses constituants et servir honnêtement les intérêts de son pays.

Le premier ministre a répondu à M. Joly que son gouvernement est un gouvernement nouveau. Alors il aurait dû, ainsi que ses collègues, subir une élection. Il refuse de donner les raisons qui ont amené la retraite de MM. Chauveau et Feaublen; il ne paraît pas les connaître. M. Joly aurait dû s'adresser au député de Québec-Centre (M. Langevin) pour connaître cette affaire. Ce député et ex-ministre fédéral aurait pu lui raconter qu'un jour il avait assisté à M. Chauveau qu'il devait abandonner le poste de premier ministre, poste que suivant l'hon. premier actuel, il avait droit de garder, puisqu'il possédait la confiance de la Chambre, et prendre celui de président du Sénat qu'il n'est pas sûr de pouvoir garder.

Malgré les supplications les plus pressantes; les pleurs même de l'ex-premier qui comprenait les dangers d'un tel changement, la place dut être abandonnée, et le nouveau gouvernement, comme on l'appelle, fut formé. M. Tremblay, produit un tableau des diverses sommes d'argent dépensées dans les travaux de colonisation depuis 1854, faisant remar-

quer en passant que pour favoriser l'élection d'un certain conseiller Législatif, le gouvernement d'alors avait dépensé 20 à \$30,000 pour l'ouverture d'un chemin abandonné depuis, conduisant du comté de Charlevoix au même point où aboutit le chemin actuel de St. Urbain. Dans les comtés de Chicoutimi et Saguenay, de 1868 à 1873, les montants ont varié beaucoup. En 1868, le gouvernement a dépensé seulement \$3,800, en 1869, \$30,700, c'est l'année où le premier ministre actuel et le ministre des Travaux Publics ont fait la visite du comté, et ont compris la nécessité d'ouvrir des chemins de colonisation dans cette partie du pays. En 1870, la dépense a été de \$16,300, en 1872, \$15,400, et en 1873 environ \$4,300, d'après les informations particulières qu'il a obtenues, le rapport officiel n'étant pas encore publié.

En parcourant le dernier rapport, celui de 1871-72 les députés trouveront suffisamment pour se convaincre de la manière absurde dont l'argent public est dépensé.

Dans le comté de Bonaventure le gouvernement a fait ouvrir 47 chemins à la fois dans la même année. Chaque habitant a son chemin portant son nom, et d'une longueur variant de 5, 10, 15, 20 arpents. Il cite une vingtaine de noms.

Dans le comté de Gaspé, durant la même session de 1871, 31 chemins, et dans le comté de Pontiac 24 chemins ont été ouverts à la fois.

Dans le comté de Québec, un chemin appelé le chemin de 40 arpents, qu'il croit être en plein milieu des anciennes paroisses, est classé parmi les chemins de colonisation.

Le comté de Lévis n'a pas été oublié, et dans les anciennes paroisses de ce comté plus de \$1,100 ont été dépensées pour l'ouverture de prétendus chemins de colonisation.

Si certains travaux publics sont nécessaires dans ces comtés, qu'on les désigne par leurs véritables noms, et que le gouvernement demande à la Chambre de

voter l'argent nécessaire pour ces travaux publics. Jusqu'à l'année dernière le gouvernement avait bien voulu adopter ses suggestions sur la plupart des travaux de colonisation, surtout depuis la visite des deux ministres, et il peut dire que l'argent avait été employé avec profit. Mais dans la saison de 1872, une élection fédérale eut lieu. C'est alors que le gouvernement a donné la preuve que, suivant l'expression de M. Joly, il n'était que la succursale de l'ex-gouvernement fédéral. Sans doute une petite partie des \$32,000 fournies par Sir Hugh Allan au député de Québec Centre, l'ex-ministre fédéral, a été employée dans cette élection ; mais c'est surtout l'argent de la colonisation qui a servi au succès du candidat du gouvernement fédéral. On a d'abord commencé par choisir des marchands pour être conducteurs des chemins.

M. Tremblay cite les noms de deux marchands. Le contrôle de ces marchands qui touchaient la plus forte partie des gages des travailleurs qui leur étaient endettés, eut l'effet désiré. A la Pointe Bleue, le gouvernement a fait macadamiser le chemin de front du plus riche habitant de l'endroit, un habitant valant plusieurs milliers de piastres, et a fait construire à la porte de sa demeure un pont de 40 à 50 pieds. M. Tremblay rapporte une entrevue entre un conducteur de chemin et M. Chauveau qui était allé au Saguenay quelques jours avant la votation exprès pour favoriser les plans du gouvernement fédéral, et qui a forcé ce conducteur à agir contre le candidat supporté par lui (M. T.) et en faveur duquel il avait déjà exprimé ses sympathies. Dans la localité où était ce conducteur des actes de violence ont été commis par ses employés, même sur la personne du député officier-rapporteur et du clero de poll. Ceux seulement des colons qui le suivraient, disait ce conducteur, auraient la chance de voir leur chemin ouvert aux frais du gouvernement.

A la Pointe-aux-Trembles, dans un

endroit visité par les ministres eux-mêmes en 1869, et aussi visité deux ou trois fois par l'assistant-commissaire, une route a été ouverte en plein bois cette année, à 10 arpents seulement d'une route ouverte l'année dernière en plein champ et dans le même rang, pour plaire à quelques amis du candidat fédéral. Cette route coûtera environ \$700 lorsqu'elle sera terminée. C'est une dépense absolument inutile; et pour l'empêcher il a pris la peine de venir au Bureau des travaux publics pour en avertir l'assistant-commissaire. Pour ouvrir cette route et réparer une côte située à environ 1 mille ou 1½ mille plus haut, on a nommé deux conducteurs, l'ancien conducteur ayant été destitué parce qu'il avait fait opposition au candidat du gouvernement fédéral.

Un autre conducteur, M. Ambroise Gagnon, employé depuis nombre d'années, dont les travaux ont été examinés par les ministres eux-mêmes, par l'Assistant-Commissaire, et qui a donné pleine satisfaction au Bureau, a aussi été destitué pour avoir voté contre le candidat du gouvernement fédéral. Celui-ci aussi a été remplacé par deux conducteurs qui ont été mis en ouvrage vers le 15 septembre dernier, au temps des pluies torrentielles, et dans une saison d'ailleurs où tous les cultivateurs étaient occupés aux travaux des récoltes. Pendant une quinzaine ces deux conducteurs n'ont eu que 6 à 7 ou 8 jeunes gens sous leurs ordres, et jusqu'à la fin de la saison les travailleurs n'ont fait que remuer de la boue.

Mais voilà qui est bien plus odieux, ajoute M. Tremblay. Le Surintendant Général des travaux de colonisation dans le comté, M. W. Warren, un homme recommandable sous tous les rapports, excellent charpentier, homme sobre, intelligent, actif, d'une honnêteté à toute épreuve, un homme indispensable pour les travaux de colonisation dans le comté de Chicoutimi, devient aussi la victime des vengeances de l'ex-gouvernement

fédéral par l'entremise du gouvernement local. Un contracteur obtient des ordres pour construire deux ponts; l'un sur la petite Décharge a coûté de \$15.00 à \$18.00; l'autre sur la Rivière aux Canards a coûté \$800. M. Warren fait rapport que ces ponts sont l'un 6 pieds, et l'autre 4 pieds plus bas que les dimensions spécifiées sur les plans et spécifications, et qu'ils seront emportés par les hautes eaux. De fait, les deux ponts ont été emportés, le contracteur a été payé, et M. Warren, le serviteur fidèle, honnête qui avait fait son devoir, a été destitué. Quel était son crime? Celui d'avoir comme les deux autres conducteurs destitués, exercé son droit de citoyen, sa franchise électorale, d'avoir, lui officier du gouvernement local, voté pour le candidat en qui il avait confiance, M. Gagné, et d'avoir fait opposition au candidat du gouvernement fédéral.

Le Chemin Archambault, baptisé de ce nom lors du passage du ministre des travaux publics en 1869, a été fermé depuis deux ans pour plaire au petit Souverain du Saguenay, qui dans l'intérêt de son commerce pour exercer à son aise son immense monopole, a retardé pendant 20 ans l'ouverture du chemin St. Urbain, et pendant 15 ans l'ouverture de la première section du chemin Kénogami.

Le chemin Alma, visité par les ministres en 1869, et dont il est fait mention spéciale dans les rapports du commissaire comme absolument nécessaire, a été en quelque sorte abandonné.

Il paraît que l'on y a dépensé cette année \$700; on a fait quelques réparations dont il restera à peine des traces l'année prochaine. C'est en vain qu'il a demandé d'employer une partie de l'argent destiné au chemin de Québec pour terminer le chemin Alma. Si comme l'a annoncé le proposeur de la réponse à l'adresse, le député du comté de Québec, le gouvernement a intention de favoriser l'ouverture d'un chemin de fer, et si ce chemin de fer doit être com-

struit, pourquoi continuer à dépenser de l'argent sur la route actuelle ?

Cet argent est complètement perdu. Tant que les travaux ont été faits à travers la partie colonisable des terres qui avoisinent le lac St. Jean, la dépense était utile, et il n'y avait pas raison de blâmer ; mais depuis que l'on a laissé les terrains propres à la culture, c'est du gaspillage. Les travaux sur ce chemin ont été continués jusqu'à la fin d'octobre, le conducteur ayant pris juste le nombre d'hommes qu'il lui fallait pour faire durer l'ouvrage et toucher une bonne paie.

M. Tremblay reproche ensuite au gouvernement de n'avoir point fait d'octrois gratuits, là où il aurait dû en faire et de la manière qu'il aurait dû les faire.

Le Commissaire des Terres lui-même voulait il y a quelques années le système en usage dans le Nouveau-Brunswick, et maintenant qu'il est au pouvoir il n'en dit pas un mot dans son rapport. Le rapport de l'un des agents d'immigration fait connaître ce système qui, s'il est possible dans le Nouveau-Brunswick, province qui n'est certainement pas plus riche que celle de Québec, doit l'être ici. Tout chef de famille ayant deux enfants et plus, a droit à un octroi gratuit de 200 acres.

Tout homme au-dessus de 18 ans a droit à 100 acres. Dans les deux cas le gouvernement est tenu de faire ouvrir les routes et chemins de front.

L'immigration est un autre sujet qui aussi offre ample matière à critique. Le gouvernement ne semble avoir de la sollicitude que pour les étrangers. La colonie Belge du canton Suffolk où il y a, dit-on, 8 familles, en donne une idée. Outre les frais de transport, \$872 ont été pensées pour les nourrir et payer les travailleurs que le gouvernement y a envoyés pour leur montrer à faire des abattis, et leur bâtir des petites maisons. La route qui conduit à leur établissement coûte \$1,998, ce qui porte à \$358.75 la dépense de chaque famille. A-t-on jamais

fait la moitié de cela pour une famille canadienne ? Suivant le rapport du commissaire \$40,000 ont été employées pour favoriser l'immigration. D'après le nombre d'émigrés fixés dans la province de Québec, chaque individu a coûté \$23, et chaque famille environ \$118.40. C'était une population morale que l'on devait introduire. Qu'on lise le rapport de M. Belle, agent d'immigration à Montréal ?

"Je ne vois pas, dit M. Belle, ce que l'on gagne à recevoir des vagabonds plus disposés à mendier ou à voler qu'à travailler, des individus n'ayant pas de métier ou ne connaissant qu'une partie d'un métier, des commis-marchands, des portiers, des conducteurs de fermes ou de travaux, des infirmes, enfin des incapacités ou des inutilités de toutes les dénominations possibles. Sans un choix judicieux, je crains fort que l'immigration ne devienne pour nous une plaie sociale au lieu d'un bien." — ce portrait n'est certainement pas flateur.

Si les ministres se donnaient la peine de lire les rapports de leurs agents d'immigration, ils se convaincraient facilement que le système actuel n'est pas tolérable et que cette immigration étrangère est une source de dépenses en grande partie inutiles. Dans son rapport, M. Jones, un autre agent d'immigration, se plaint que les brochures qu'on lui a transmises sont trop volumineuses, et cependant il paraît que tout dernièrement encore le gouvernement en a fait imprimer 100,000 copies.

A page 313 du rapport du Commissaire des travaux publics, cet agent donne une leçon de colonisation à ses maîtres. "Envoyer, dit-il, sur des terres nouvelles des immigrants inaccoutumés aux misères qu'on rencontre inévitablement pour gagner sa vie au milieu des forêts, sans autre moyen de subsistance que leur travail, m'a toujours semblé être une cruauté et une politique très-peu éclairvoyante." On sait que ces agents sont payés



\$300 par mois ou \$10 par jour et que leurs frais de voyage, aller et retour, sont payés en sus. Mais rendus de l'autre côté de l'océan, ils sont tenus de payer leurs dépenses. Ce M. Jones avoue la raison pour laquelle il n'est pas resté en Ecosse qui, suivant lui, est le pays qui peut nous fournir la classe d'immigrants qui nous convient; c'est que *la vie y est trop dispendieuse*. Alors il dut chercher d'autres quartiers où il n'y avait pas d'immigrants convenables pour le pays, mais où il pouvait mieux économiser sur ses \$10 par jour. Dans son rapport M. Barnard fait remarquer que la Belgique ne peut pas fournir le genre de cultivateurs dont le pays a besoin, et nonobstant cela c'est là que le gouvernement envoie chercher des immigrants.

Dans son rapport M. O'Neil fait mention de 400 agents employés par la Compagnie Allan et de 200 autres agents employés par la Compagnie de la Dominion Line, pour encourager l'émigration en Irlande. Ces 600 agents devraient suffire; ce sont certainement les plus actifs, car pour eux l'émigration est une source de profit. Ce même M. O'Neil, après avoir dépensé 30 caisses de brochures contenant chacune 1000 exemplaires, en demandait encore.

La Chambre apprendra sans doute avec étonnement que le gouvernement a placé un agent d'immigration Belge, ou Alsacienne, ou Lorraine, dans le comté de Charlevoix, dans la paroisse des Eboulements. C'est M. Clément, ex-député de Charlevoix qui est chargé de cet important service. Bien entendu qu'il n'est pas entré un seul émigrant étranger, dans le comté par l'intervention de M. Clément. Le seul connu qui y soit allé, a été engagé à Québec par un M. Cimon, de la Malbaie, et il a dû laisser l'endroit dans le cours de l'automne. Quel est le rôle de cet agent? c'est d'aller dans les concessions des Eboulements distribuer des pamphlets sur le Nord-Ouest. Une partie de ces pamphlets, dit-on, sont en langue anglaise, et ainsi

distribués parmi une population complètement française. M. Clément reçoit \$1200 par année; avec ses frais de voyage il doit coûter à la province \$2,000 par année.

Une élection perdue lui a valu cette excellente position. Il nous a si bien servi, ce M. Clément, disait l'ex-premier, il nous a été si fidèle, qu'il faut bien faire quelque chose pour lui; on a créé une sinécure.

L'immigration, telle qu'elle se fait aux Etats-Unis, a une grande utilité, parcequ'il y a là des terrains tout défrichés, les immenses prairies où l'immigrant peut ou jardiner ou faire de la grande culture sans presque aucun travail. Manitoba Tre le même avantage, si toutefois le climat y est convenable, et le gouvernement Fédéral peut être alors justifiable d'y introduire des émigrés européens. Mais pour Québec, y faire venir des émigrés qui, suivant les rapports des agents et d'après l'expérience acquise par le gouvernement lui-même dans l'établissement de Suffolk sont incapables d'ouvrir des terres nouvelles, c'est dire à nos compatriotes: cédez vos terres à ces étrangers et abandonnez le pays.

M. Tremblay attire l'attention de la Chambre sur le fait que le discours du trône ne renferme pas un mot au sujet de l'administration des Terres de la Couronne, le plus important des Départements. La principale source de revenus de la province est complètement oubliée.

Il se réjouit de la présence du commissaire actuel; c'était un supplice pour lui, les années dernières, d'attaquer un homme assis en face de lui sur le banc réservé aux étrangers, et dans l'impossibilité de se défendre lui-même, l'ex-commissaire M. Beaubien. Le gouvernement demande un délai de plusieurs jours pour faire savoir à la Chambre s'il accordera ou non un comité des Terres de la Couronne. Ce comité a été promis l'année dernière, et après douze mois de

réflexions, le premier ministre ne sait pas encore ce qu'il doit faire.

Le député de St. Maurice vient de déclarer qu'il insistera pour la formation de ce comité ; sera-t-il plus sincère cette fois-ci que l'année dernière ? Car la Chambre doit se rappeler qu'après avoir demandé une enquête, l'honorable député n'a pas eu le courage de voter pour la motion de M. Joly au sujet de la formation d'un comité. La vente des bois qui vient d'avoir lieu sous le nouveau système des enchères, prouve encore combien le gouvernement est peu soucieux des intérêts de la province. Il a mis à l'encaissement des limites qu'il savait devoir passer entre les mains de spéculateurs qui en avaient déjà trop. Toutes les limites sur la rivière Matane, au delà de 400 milles carrés, ont été vendues à un commerçant qui possédait déjà sur cette rivière et ailleurs une étendue de plus de 3,600 milles carrés, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en pourra jamais exploiter d'ici à 20 ans. Le commissaire savait que dans le moment aucun enchérisseur sérieux ne se présenterait à cet encaissement des limites de la rivière Matane situées en arrière des limites possédées par le riche commerçant auquel il vient de faire allusion. [Ici le commissaire promet de répondre lorsqu'il aura pu se procurer à son bureau les documents nécessaires.] M. Tremblay raconte à la Chambre ce qui se dit depuis quelque temps dans la ville de Québec ; la rumeur lui paraît tellement fondée qu'il ne croit pas que celui auquel il va faire allusion ose en nier l'exactitude. Dans le temps de ces honteuses transactions qui, en 1871 et 1872, ont eu pour effet de livrer à des *jobbers*, amis du gouvernement, la plus grande partie du domaine public, un certain marchand se présente chez un ex-ministre fédéral et le prie de vouloir bien user de son influence pour lui faire avoir une belle limite.

Oui, lui répond le ministre, mais à une condition.

Eh bien, voilà \$2,000, et le spéculateur dépose l'argent sur la table.

Encore autant, ajoute le ministre, et la limite est à vous. La condition était rigoureuse, mais la limite était d'une grande valeur. Eh bien ! voici mon billet pour la balance. En tout \$4,000 pour l'influence de ce ministre fédéral auprès du Commissaire des Terres de la Couronne.

A la dernière session, M. T. a fait remarquer au gouvernement que les explorations projetées sur la rive Nord du St. Laurent dans le comté du Saguenay seraient une occasion de dépenses considérables et complètement inutiles. Le commissaire n'a qu'à lire son rapport, il y trouvera la preuve complète de ce qu'il a dit alors. A part la partie de la rivière Betsiamis actuellement sous licence et quelques autres endroits où toutes les limites à concéder appartiennent à trois ou quatre maisons de commerce, les explorateurs n'ont trouvé que des rochers, des montagnes dénudées, d'immenses brûlés. La somme de \$22,000 a été votée l'année dernière pour les arpentages. Le gouvernement en a dépensé \$24,000, la plus grande partie pour les explorations. L'examen des comptes de certains arpenteurs prouve la prodigalité du commissaire, l'usage injuste des deniers mis à sa disposition. A la page 11 de son rapport qui vient d'être mis entre les mains des députés, on voit qu'un M. Gagnon, (plusieurs voix, qui est-il) ? le fils du député actuel M. Gagnon, a reçu de l'honorable commissaire \$1,474,81 pour un relevé de 52 milles, le relevé de la rivière Malbaie située en plein milieu du Comté de Charlevoix. Ce relevé coûte donc \$28.36 par mille, ce qui est exorbitant. Un M. Lachevrotière a aussi reçu \$24.65 par mille pour le relevé de la rivière Manouan. Il comprend d'autant mieux l'absurdité d'une pareille dépense que lui-même en 1861 il a fait un relevé de la rivière dans un endroit éloigné et où les transports étaient très dispendieux, pour \$8.13 du mille, sans compter les explo-

rations que, tous les deux jours, il était obligé de faire de chaque côté de la rivière (Ici encore M. Fortin interrompt M. Tremblay pour expliquer ce que c'est qu'un relevé et une exploration.)

Absolument, lui réplique M. Tremblay, bien que l'honorable Commissaire ait été autrefois capitaine de la *Canadienne*, et qu'il ait en cette qualité fait usage de la boussole, c'est peine perdue pour lui de vouloir donner des leçons d'arpentage, de vouloir lui enseigner son métier. Il désire (M. T.) que les arpenteurs soient employés, mais utilement, et payés seulement pour l'ouvrage qu'ils font.

Passant à l'administration de la justice M. T. dévoile de nouveaux gaspillages. Le député de Charlevoix, M. Gagnon, et lui-même ont demandé à la dernière session, d'envoyer le magistrat stipendiaire du district du Saguenay, M. H. Cimon, résider sur la Côte du Nord, ce magistrat n'ayant rien à faire à la Malbaie. Au lieu de cela le gouvernement a nommé un nouveau magistrat stipendiaire, M. Chs. Gagnon, le fils du député. Il se contentera pour le moment de dire que M. Gagnon n'est pas un avocat brillant. Il y a donc maintenant dans les trois comtés de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay 3 magistrats stipendiaires, lorsqu'un seul serait plus que suffisant. Ces 3 magistrats coûtent au moins \$8,000 par année à la province, ce qui représente une dette de \$120,000.

S'il en avait le temps, il prouverait un oubli non moins grave des devoirs du gouvernement en ce qui concerne l'éducation.

Il connaît un inspecteur qui depuis trois ans n'a pas fait de visites dans un certain district et qui cependant reçoit régulièrement son salaire. Le gouvernement en sait quelque chose, car il a été informé encore tout dernièrement de ce fait.

Le gouvernement annonce avec retentissement sa politique de chemins de fer, mais sans rien définir. Que peut-il faire à propos de chemins de fer, lorsqu'il a

prouvé qu'il n'était pas même capable de conduire l'ouverture de simples chemins de colonisation ? Que fera-t-il des millions de piastres destinés aux chemins de fer, sinon un fonds de cabale électorale, comme il a fait des deniers de la colonisation.

Si le chemin de fer de Québec au lac St. Jean doit être fait, comme l'a annoncé le député de Québec, et personne ne doute qu'il doit être fait, pourquoi le gouvernement a-t-il depuis trois ans dépensé environ \$50,000 pour le chemin de voitures actuel ?

Avec cet argent il aurait pu ouvrir 100 milles de chemins de colonisation, sur lesquels se seraient établis 1200 habitants. Le comté de Chicoutimi n'aurait plus eu besoin de demander, d'ici à plusieurs années, de secours de ce genre. Un chemin doit valoir au moins \$10 par année pour l'occupant d'une terre ; c'est donc en sus une perte de \$12,000 pour les habitants des comtés de Chicoutimi et Saguenay. Il sait que ces quelques remarques vont lui valoir de la part des organes salariés du pouvoir de nouvelles injures. Des votes complaisants auraient mis à sa disposition peut être un quart des argents destinés à la colonisation, des faveurs pour ses parents, ses amis, et pour lui même, lui auraient mérité des colonnes de félicitations des journaux qui actuellement le vilipendent ; mais il est venu en Chambre pour défendre les intérêts de la province de Québec, pour protéger les droits du peuple, prévenir le gaspillage, s'il est possible, essayer de mettre un terme à l'agiotage, à la corruption. Il partage sur ce point les idées contenues dans une lettre qu'il vient de recevoir d'un respectable curé, et dont il prend la liberté de lire l'extrait suivant :

“ Si les honteuses spéculations de plusieurs capitalistes ou grands propriétaires n'avaient pas eu libre cours dans notre pays, depuis plusieurs années, au grand détriment de l'Agriculture et de la Colonisation, le Bas-Canada ne

“ serait par l'appauvri et dépeuplé, comme  
“ il l'est aujourd'hui. Tant que la politi-  
“ que, au lieu de rechercher les vrais in-  
“ térêts du peuple, de la masse du peu-  
“ ple cultivateur en particulier, ne s'oc-  
“ cupera que d'intrigues, d'agiotage, de  
“ favoritisme, nous baisserons toujours  
“ jusqu'à ce qu'il n'y ait plus pour nous  
“ aucun espoir de nous relever.”

Cette lettre est l'expression fidèle des sentiments de tous ceux qui veulent envisager la position du pays telle qu'elle existe. Oui, avec le système d'intrigues, d'agiotage, de favoritisme dont il a démontré l'existence, dont il a donné la preuve, la plus vraie, la plus convaincante, le peuple ira toujours baissant jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun espoir de se relever. Pour lui il y a un principe qui domine tous les autres ; c'est le principe proclamé à Ottawa et qui a amené la chute de l'ex-gouvernement fédéral, c'est l'honnêteté politique. La fidélité à un parti ne peut pas obliger de suivre un chef dans un abîme, s'il veut s'y précipiter. Les chefs d'un gouvernement ne sont que les administrateurs de la chose publique. La fidélité d'un député, ne consiste pas dans l'asservissement à un parti, mais dans l'accomplissement des œuvres utiles au pays, dans la soumission aux lois de l'honneur et de la conscience, dans la pratique constante des devoirs qui constituent l'honnête homme.

9 décembre 1873.

#### RÉPONSE À M. FORTIN.

En présentant sa motion au sujet des licences accordées pour des limites à bois, M. Tremblay a complété les renseignements qu'il avait donnés à la Chambre lors du débat sur l'adresse.

Avant d'aborder son sujet, il croit devoir rectifier une erreur commise par le député de Bonaventure qui a dit que le comté de Chicoutimi avait obtenu depuis 1867 sur les fonds de colonisation la somme de \$168,000, tandis que Bonaventure n'avait eu que \$34,000.

En examinant les comptes de chaque année il (M. F.) trouve pour total des dépenses à Chicoutimi \$95,000 seulement.

Bien entendu, il n'a pas inclus dans ce montant les 40 à \$50,000 dépensés sur le chemin du Lac St. Jean dans l'unique but d'assurer l'élection de l'ex-premier ministre.

Pour ce qui concerne Bonaventure, le député de ce comté aurait dû mentionner les 4 ou 5 millions dépensés sur l'Intercolonial, le subside de \$25,000 à la compagnie les vapeurs du golfe qui font un service régulier entre Québec et Bonaventure, aussi les \$8,000 de salaire de l'ex-receveur général, et le titre d'honorable, la seule chose qui lui soit restée du naufrage à Ottawa.

Il a profité de la permission que lui a donnée le commissaire de visiter le bureau des terres et d'y puiser les renseignements dont il avait besoin.

Les admissions qu'il a obtenues, bien qu'elles ne soient pas complètes confirment, cependant, tout ce qu'il a dit sur l'état déplorable dans lequel se trouve le Département des Terres. Le commissaire a cru se tirer d'embarras en se mettant à l'abri de l'un des officiers de son département, officier auquel il a arraché, oui arraché, la lettre dont il a donné lecture dans la séance précédente.

Par soumission pour son chef, M. Bouchette a consenti à contredire le rapport mis par le commissaire devant la Chambre. Ce rapport fait mention de 52 milles de chainages sur la rivière Malbaie, tandis que la lettre fait mention de 60 milles. Pour arriver à ce chiffre, on a ajouté une distance de 8 milles formés des perpendiculaires qui indiquent dans le relevé la largeur de la rivière à droite ou à gauche du relevé. Il défie qui que ce soit de trouver que l'on ait ailleurs que dans les rapports de M. Gagnon tenu compte de ces perpendiculaires dont la longueur se détermine ordinairement à l'œil sur des rivières de 2 à 3

chaines de largeur comme est celle de la Malbaie. Le rapport d'arpentage qu'on lui a montré au Département est, il est vrai, de 1873, et comme un arpentage postérieur à celui dont il est fait mention dans le rapport du commissaire, et s'il a été induit en erreur quant à la date, c'est que le premier rapport est perdu, carait-il, et qu'il n'a pu voir que le dernier dans lequel l'arpenteur fait allusion aux instructions en date du 2 janvier 1872. Dans tous les cas, s'il est bien informé, la balance de ce compte de \$1,474 a été payée seulement le printemps dernier. Mais le commissaire croit-il pouvoir échapper à la censure de la Chambre en mettant à la charge de son prédécesseur le paiement de \$28.36 par mille pour un relevé de rivière fait sur la glace.

Voilà qui est autrement grave. Aussi, est-ce avec une grande difficulté qu'il a pu mettre la main sur le compte de 1873 bien et dûment payé par le commissaire actuel.

La chose est monstrueuse. Le dernier relevé fait sur la même rivière Malbaie et l'un de ses tributaires a coûté, non pas seulement \$28.36 ou près de trois fois plus qu'il ne devrait coûter, mais \$51 par mille ou 6 fois plus qu'il n'aurait dû coûter. Il, (M. T.) a parcouru le journal et les notes d'arpentage au sujet des deux relevés; ces relevés ont été faits sur la glace d'un bout à l'autre, les courses étant bien souvent de 40, 60 jusqu'à 90 chaines en ligne droite, et il a remarqué avec étonnement que l'arpenteur en question ne chaînait souvent que 1 mille à 1 1/2 mille par jour, là où il aurait dû parcourir 5, 6 et 7 milles.

Pour donner une idée des frais de transport qui s'élèvent à \$333, il se contentera d'indiquer seulement l'item de \$34 que le commissaire a consenti à payer par l'entremise de M. Gagnon à la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent pour le transport de 16 quarts depuis Québec à la Baie St. Paul, distance de 60 milles. Le gouvernement aurait payé

moins cher pour un transport de Québec à Londres.

M. Gagnon n'a mis que 6 jours pour se rendre de la Baie St. Paul à St. Urbain, distance de 9 milles, et 9 jours pour se rendre à la rivière Malbaie, distance de 36 milles. Où trouver la raison de paiements aussi absurdes? la raison, elle est toute vivante dans cette Chambre. (Les regards se tournent sur le député M. Gagnon, père de l'arpenteur si bien payé.) M. T. donne un état du coût des explorations faites sur la côte du Nord, où plus de \$19,000 ont été dépensés, en pure perte. En faisant faire le relevé des rivières sur lesquelles la Compagnie Ross, Dunn, et Home a acheté des limites, le gouvernement aurait évité à cette compagnie une partie des frais d'une exploration coûteuse. Ces messieurs ont choisi leurs limites conformément à l'arrangement conclu avec le gouvernement l'année dernière, en arrière de celles de M. Price; mais, chose singulière, la carte sur laquelle ces limites ont été tracées, et dont parle M. le commissaire, à la page XV de son rapport, cette carte est perdue au moment où il en avait besoin pour démontrer qu'une limite d'environ 25 milles carrés sur laquelle la nouvelle compagnie Ross a constaté qu'il y a environ 120,000 billots, a encore été réservée pour la maison Price.

Cette limite la plus voisine des établissements de Chicoutimi, était celle qui offrait le plus d'avantages à cette nouvelle compagnie pour commencer ses opérations. Mais cela n'aurait pas fait l'affaire de la maison Price qui voulait prolonger le contrôle absolu qu'elle exerce depuis 25 à 30 ans dans ce territoire, et continuer encore à payer ses travailleurs pendant l'hiver \$3, \$7, \$8 par mois, et le grain le prix qu'il lui plaît de fixer. C'est une autre perte pour les travailleurs, sur les gages seulement, de \$60,000 à \$80,000 et d'autant sur les produits, ajoutés à des pertes semblables

pour chacune des années précédentes depuis 15 ou 20 ans.

Voilà de quelle manière le commissaire actuel, à l'exemple de son prédécesseur, entend sur ce point favoriser les colons du Saguenay. Le Chambre a dû être amusée d'apprendre que le député de Saguenay n'avait rien fait pour son comté et que, sans les démarches empressées, la tendre sollicitude du député de Gaspé, leurs intérêts auraient été sacrifiés. Il est trop amiable le commissaire, lorsqu'il parle des guerres qu'il a soutenues contre le Pêche, lorsque la Chambre sait si bien que ces deux messieurs, pendant le temps qu'ils ont été ensemble en Chambre n'ont jamais su faire autre chose que de voter ensemble pour toutes les mesures du gouvernement, quelques mauvaises qu'elles fussent.

Une nouvelle preuve de l'insouciance du Commissaire, de sa négligence, c'est que les licences pour l'année 72 et 1873, qui auraient dû être émises en décembre 1872, ne le sont pas encore. Il y a certains dépôts d'argent, voilà tout ce que l'on a pu lui montrer.

Il attirera maintenant l'attention de la Chambre sur un fait important. Il est parvenu à se procurer à Ottawa un état de la quantité de billets, passés par la glissoire du Saguenay en 1872 et 1873, d'après le rapport du gardien qui est officier du gouvernement fédéral. Pour les années 1869, 70, 71 il a été impossible de constater autre chose que le montant des droits prélevés sur des bois dont les quantités ne sont pas données. Ce revenu des droits de glissoire pour 1869 est de \$1,236.92; et la quantité de billets dont il a été fait rapport au gouvernement local est seulement de 6063 billets, tandis qu'en 1872 pour une quantité de 76,279 billets, d'après le rapport de l'agent fédéral, le revenu est de \$2049.05. A la page 12 du rapport du commissaire des terres pour 1872, il n'est fait mention que de 83,412 billets, ce qui comparé avec l'état de l'agent de la glissoire pour la même année (1872) laisserait seulement

5142 billets qui auraient été coupés en bas de la glissoire. Or dans cette année 1872 on a coupé des billets qui n'ont pas passé dans la glissoire, sur la rivière de l'Aulnais, la rivière aux Sables, le lac Kénogami, la rivière Shipshaw, la rivière St. Jean, la rivière de Mars, la rivière Grande Baie, la rivière des Isles et plusieurs autres petites rivières. La quantité a été considérable; 50,000 à 60,000 au moins, peut être au delà de 80,000, et cependant d'après les comptes produits le nombre ne serait que de 5142. Un seul compte qu'il a pu voir dans sa visite au bureau des terres dépasse ces nombres. D'après les comptes de l'année 1873, le nombre de billets coupés en dessous de la glissoire serait de 43,041, ce qui est encore entièrement inexact. Il est donc évident que des fraudes considérables ont été commises.

A la page XIII du rapport du commissaire, il est fait mention de 661 milles carrés de limites qui ont été accordés depuis 1866 jusqu'au 1er décembre 1872. Si cette étendue a suffi pendant 6 ans pour alimenter le commerce de bois, pourquoi cette année en vendre 1523 milles d'un seul coup? Le commissaire s'est plu à répéter qu'il (M. T.) l'avait accusé d'avoir vendu une partie de ces limites à vente privée, malgré les affirmations répétées du contraire, tout cela afin de se donner le droit de le traiter de calomniateur et de fournir l'occasion aux organes du gouvernement de lui prodiguer les mêmes injures. Ce qu'il reproché au commissaire, ce n'est d'avoir mis en vente des limites qu'il aurait dû conserver pour plus tard, et de les avoir vendues à une maison qui avait plus de 3,600 milles carrés.

L'état de la page XIII est arrangé de manière à faire croire que la maison Price n'avait que 139 milles carrés, tandis qu'elle en avait déjà dans le Saguenay de Rimouski à l'Est et à l'Ouest du Chemin Métapédic, 426 milles. Par la dernière vente, cette maison a ajouté 424 milles à ses possessions, de sorte que le

royaume du souverain du Saguenay est maintenant de plus de 4,000 milles carrés. Si ces limites formaient une bande d'un mille de profondeur à partir du bord d'un fleuve, un vapeur Allan emploierait plus de 13 jours pour transporter le riche propriétaire d'une extrémité à l'autre.

La Chambre voudra bien aussi remarquer que la vente a eu lieu dans le temps d'une crise monétaire extrêmement sévère, fait que le gouvernement ne pouvait ignorer et qui a été cause, qu'à part quelques cas isolés, il n'y a, pour bien dire, pas eu d'enchère.

Mais le commissaire entend reboiser nos forêts, et l'utopie qu'il caresse depuis si longtemps forme l'un des chapitres importants de son rapport, la seule partie probablement qu'il connaisse et qu'il aime. Il veut reboiser les terrains qu'il a vendus moins d'un cent l'acre, et remplacer les arbres vieux de 100 150 ans qu'il a donnés pour une petite fraction d'un cent par des jeunes plants qui coûteront 25 cents. Il vend un gros pin une fraction de cent et achète une branche, un arbuste, 25 cts.

M. Tremblay cite les noms des heureux acheteurs : M. Lowndes, 116 milles, M. Vaohon, 610 milles, M. King, 72 milles, M. Price, 424 milles.

D'après les plans qui lui ont été montrés au département presque toutes les limites vendues dans l'agence de Gaspé, sont situées sur les bords du fleuve. Le rapport, page XIII, le dit expressément. Ce sont les terres mêmes des colons établis le long de la côte qui ont été livrées aux spéculateurs. Le Commissaire prétend que ce sont les colons qui ont demandé cette vente. M. Tremblay le défie de montrer une seule requête à ce sujet.

Les 34 chemins dont il a parlé l'autre jour et qui ont été ouverts dans le cours de l'année dernière seront sans doute d'une grande utilité à ces spéculateurs de bois. Avoir la liberté du commissaire, on pourrait croire que ces chemins ont été faits spécialement pour eux.

Il est curieux après cela de se rappo-

ler, ce que le député de Gaspé disait avant qu'il fut commissaire, de la nécessité d'exiger le paiement des arriérés dus sur les terres ; on devrait croire que depuis qu'il est commissaire il a exercé une pression sur ses électeurs, les colons de Gaspé. Pas le moins du monde ; le rapport de M. Hume, l'inspecteur des agences (page 29) prouve que c'est dans Bonaventure et Gaspé que règne la plus grande négligence. [M. Fortin interrompt M. Tremblay pour lui reprocher de conseiller aux colons de ne pas payer.] M. Tremblay nie positivement cette assertion toute gratuite du commissaire. Il a souvent demandé à son prédécesseur des délais et des remises pour les colons du Saguenay, surtout à la suite du grand incendie de 1870, pauvres colons découragés sur lesquels on faisait sans cesse peser la crainte d'une expropriation. A plusieurs de ces colons qui venaient s'adresser à lui presque en pleurant pour le prier de leur sauver d'une ruine complète, en employant l'argent dû à la charité publique pour rebâtir leurs demeures, nourrir et vêtir leurs familles, il a répondu, attendez, le gouvernement ne peut en justice faire vendre ces terres qui vous coûtent tant de fatigues et de sueurs. Ses appels à l'ex-commissaire Beaubien ont réussi, et si c'est le seul acte méritoire accompli par ce ministère, au moins il (M. T.) sait le reconnaître. Les colons du Saguenay savent ce qu'il a fait pour eux ; il n'est pas nécessaire pour lui de rappeler les services qu'il s'est efforcés de leur rendre.

Le commissaire a feint de n'avoir pas compris ce qu'il (M. T.) a dit des octrois gratuits. Il rappelle ce qu'il a dit à propos des octrois gratuits dans le Nouveau Brunswick.

Il démontre par le rapport que très peu d'octrois de ce genre ont été faits, et que dans l'une des agences les plus importantes, celle de Montmagny, il n'y en a pas eu un seul. Le nom de M. Renault qui figure dans cette agence est

rappelle les moyens par lesquels ce M. a courru cette situation. Rédacteur du *Courrier du Canada*, papier qu'il aurait bien plus le droit d'appeler chiffon que n'en avait le commissaire, il y a 3 ans, d'appeler ainsi le *Constitutionnel*, des Trois-Rivières, le journal du député de St. Maurice, M. Renault a si bien servi le gouvernement par les injures grossières, les mensonges qui ont couvert et couvrent encore ses colonnes sous la nouvelle rédaction, qu'il a été trouvé digne de remplir le poste important d'agent des Terres et de la Colonisation dans le comté de Montmagny.

A propos de journaliste, il (M. T.) a fait allusion dans le débat sur l'adresse à un échange d'amabilités entre le rédacteur du *Constitutionnel*, le député actuel de St. Maurice, et le commissaire des Terres, en 1869.

La Chambre serait peut-être curieuse de connaître le portrait que faisait alors le *Constitutionnel*, de l'hon. député de Gaspé. (Oui; oui.)

Eh bien! la voici :  
Le *Constitutionnel* du 19 décembre 1870.

" Qui ne connaît M. Fortunio, député aux deux chambres, médecin et ancien capitaine de notre grande chaloupe nationale, la *Canadienne*. Tout le monde connaît ou bien a connu M. Fortunio. Il pose pour le torse, il pose pour la science, il pose pour la galanterie, il pose pour la politique, il pose à Québec et repose à Ottawa pour une place de ministre quelconque. Un jour même, nous l'avons vu, à travers les limbes du *Courrier du Canada*, poser pour la place de lieutenant-gouverneur du nord-ouest. De même qu'il est connu de tout le monde, il connaît tout le monde. C'est un homme très répandu dans tous les salons et dans toutes les sociétés que M. Fortunio. Le matin vous le rencontrez à l'Eglise, le jour à la Chambre ou dans les bibliothèques, le soir dans les boudoirs. Après avoir serré la main à un pêcheur

du Golfe, il aime en remontrant Sir John A. McDonald, à l'appeler " John A." tout court. (Il doit aussi dire Hector tout court.) M. Fortunio est une célébrité; une célébrité qui tient le milieu entre Thérèse, la chanteuse parisienne, et le Dr. Brennan, le médecin empirique. En art militaire, M. Fortunio peut donner des leçons à Trochu, en politique à Bismark, en agriculture à la ferme Logan, et en marine, oh! en marine il peut donner des leçons à tous les amiraux passés, présents et futurs: Il n'y a qu'une chose que M. Fortunio ne sache pas faire; il n'a jamais su voter contre une mesure du gouvernement.

" Après cela, si vous me dites que M. Fortunio est un grand homme, je vous dirai que non, mais que c'est un homme gros et grand qui voudrait bien être mesuré à la brasse."

Tel est l'homme extraordinaire que le Premier Ministre a choisi pour surveiller le département le plus important de son gouvernement.

Dans la vente des lots de grève le commissaire des terres a encore donné une preuve de son incapacité pour ne pas dire plus; car il (M. T.) tient à être d'autant plus réservé dans ses expressions que le commissaire l'a été peu. Comme les dates ne sont pas désignées dans le rapport, il trouvera peut-être moyen de se décharger sur les épaules de son prédécesseur qui est pourtant bien suffisamment écrasé. Mais il n'aura pas cet avantage sur la question des mines d'or de la Beauce.

Le commissaire a occupé le Département des Terres depuis février, et ce n'est que le 1er mai, suivant qu'il a déchargé la police qui, suivant la promesse faite par le gouvernement l'année dernière, devait être renvoyée de suite. Pour une dépense de \$1594,62 le gouvernement a retiré la somme de.... 7 piastres.

N'est-ce pas là la preuve évidente de l'incurie la plus complète?



Il ne veut pas abuser de la patience de la Chambre en parcourant page par page le rapport du commissaire. Ce rapport renferme beaucoup d'inexactitudes et contredit sur une foule de points les avancés du commissaire. Au lieu d'aller faire la case dans le comté de Montmagny, le commissaire aurait bien mieux fait d'employer les trois jours de répit qu'il avait demandés à la Chambre, pour lire son rapport et prendre connaissance de l'état de son département. Il se serait évité la peine, la fatigue de parler à tort et à travers de choses qu'il ignore complètement, et il ne serait pas venu confirmer les accusations portées contre lui, accusations dont la force et la vérité n'ont pu échapper à l'attention de la Chambre, et qui à la suite des remarques qu'il vient de faire restent mieux établies que jamais.

Dans sa réponse au discours de M. Tremblay, le commissaire des Terres, M. Fortin se répand en injures grossières contre lui, le traitant de calomnieux, *d'enfant perdu lancé par le parti libéral pour le frapper dans le dos à coup de poignard*. Il prétend que le dernier compte de l'arpenteur Gagnon est encore ouvert, et qu'il reste une balance de \$35 à \$40, avoué qu'il fait à la pressante demande de plusieurs députés qui lorsqu'il parle de compte ouvert, un compte de \$2,200, lui crient à plusieurs reprises : quelle est cette balance ? Il prétend que les ventes de limites du 13 octobre dernier ont été faites à la demande des colons eux-mêmes, pour lesquels les deux rangs qui bordent le fleuve dans Gaspé ont été réservés. Il essaie de justifier les octrois de grèves, de grandes étendues de terre, etc., etc. Tout son discours qui dure plus de 2 heures est débité sur le ton de la fureur et avec l'accent du désespoir.

M. Tremblay lui inflige une réplique dans les termes suivants.

L'honorable ministre des Terres s'est excusé en terminant de *s'être échauffé*, d'avoir employé le langage de la pas-

Il, M. Tremblay, lui pardonne volontier sa violence. Cette violence a prouvé que le commissaire n'avait pas de raisons à donner pour justifier sa conduite. Il s'est démoli de ses propres mains. Cependant dans le cas où il resterait encore des doutes dans l'esprit de quelques députés, il croit devoir relever certains avancés du commissaire des Terres. M. Fortin a essayé de faire du sentiment avec le nom de M. Bouchette, un vieux serviteur public dont la réputation, dit-il, a été attaquée. Cet homme qui est sur le *bord de la fosse*, c'est lui le commissaire qui l'a traîné devant cette Chambre en lui arrachant un rapport qu'il sait ne pas être exact. Il, M. Tremblay, est prêt à en passer par le jugement du député de Kamouraska, arpenteur lui-même, pour constater s'il est à sa connaissance que dans un relevé de rivière il ait jamais été tenu compte comme distance du relevé, des perpendiculaires indiquant la largeur de telle rivière. M. l'arpenteur Gagnon, le fils du député M. Gagnon est le seul qui ait jamais joui d'un semblable privilège.

Dans la visite qu'il (M. T.) a faite dans le département de la Couronne, il a défié M. Bouchette de lui montrer un seul rapport autre que celui de M. Gagnon, où il ait ainsi fait l'addition des perpendiculaires. Dans les rapports de MM. Dumais, Casgrain, Bignall et autres, il n'y a rien de semblable.

Le commissaire dit qu'il (M. T.) a fureté jusque dans ses poches. C'est presque vrai, et il a fallu cela pour obtenir certains documents importants, comme le compte de M. Gagnon pour 1873 qu'il n'a pu voir qu'à 2 heures de l'après-midi, et qu'on a promené de Chambre en Chambre dans le département pendant les trois heures qu'il y est demeuré. Il était décidé à voir ce compte qui prouve de la manière la plus évidente la culpabilité du commissaire. Ce compte de 1873 est un compte réglé, sur lequel on a retranché \$35 à \$40, comme on a retranché \$25 sur celui de 1872. Le

troisième ouvrage que fait actuellement M. Gagnon n'est pas la continuation de celui de la Malbaie; c'est une exploration aussi inutile que les deux premières entre la rivière au Saumon au delà du Lac St. Jean, et le St. Maurice. Puisque le commissaire amène devant la Chambre son assistant pour prouver que le compte de 1873 est un compte ouvert, il (M. T.) affirme positivement que l'assistant-commissaire lui a dit que le gouvernement se rembourse sur le 3ième compte que l'arpenteur Gagnon lui présenterait au printemps. Supposant que la chose pût se faire, ce qu'il ne croit pas, car le compte de 73 est réglé, et il invite toute la Chambre à se rendre demain au Bureau des Terres pour constater la vérité de ce qu'il dit, ayant vu le compte lui-même, à l'heure présente le gouvernement pourrait faire cette réserve de \$40 qu'il n'a jamais eu l'intention de payer, ce qui ne lui donnerait rien, et retenir à M. Gagnon environ 2 mois de salaire, ou \$240, pour couvrir un surplus de paiement sur ce leur compte de 1873 de \$1,500 au moins. M. T. cite les noms de plusieurs arpenteurs dont les ouvrages ont certainement été bien trop dispendieux.

Il a parlé de documents perdus, savoir le rapport de M. Gagnon pour 1872, ce lui sur lequel est basée la lettre de M. Bouchette, et le plan indiquant les limites de M. Price et de MM. Ross, Dunn et Home; mais il y a une perte bien plus importante, et c'est ce qui devra étonner le plus la Chambre et le pays; le chef du département des Forêts est perdu. Hier après-midi M. Robitaille était à son bureau, et a commencé à lui donner quelques informations, et ce matin au moment où il (M. T.) en avait le plus besoin de cet employé, que le commissaire l'avait invité à aller voir, il avait disparu, il avait sous l'effet de, il ne sait quelle puissance, pris la poudre d'escampette.

Le commissaire a parlé de la question

des grèves avec la même ignorance que sur tout le reste; là encore il a prouvé qu'il n'avait pas lu son rapport. Il dit qu'il les a vendues le plus haut prix du tarif; les chiffres obtenus au département peuvent tout le contraire. La grève de la rivière Jacques-Cartier comprenant environ 380,000 pieds en superficie a été vendue \$266, ou \$116 de plus que celle de St. Charles des Grondines qui a une superficie de 397,000 pieds. Le commissaire a vendu pour \$3,000 une grève de 31 Acres en superficie dans l'une des parties les plus importantes du port de Québec, au centre du front de la ville de Lévis. C'est un véritable présent que le Commissaire a fait à M. Carrier.

Le commissaire n'a fait qu'aggraver sa position dans sa réplique au sujet des limites. Ce M. Robertson, qui avait demandé des limites parcequ'il possédait un moulin qu'il ne pouvait tenir en opération sans un octroi, a refusé d'en acheter parcequ'elles ne se vendaient pas pour un écu le mille comme auparavant. Voilà un homme qui comptait réaliser des profits pour refuser de belles limites près de son moulin à \$5 le mille carré ou un peu moins d'un cent l'Acres.

Le commissaire assure, jure presque, que ce sont les colons qui ont demandé la vente des limites dans les agences de Gaspé et Rimouski. Mais où sont les requêtes de ces colons? Est-il capable d'en montrer une seule? D'ailleurs il s'est contredit de la manière la plus flagrante lorsqu'il a dit que M. Robertson et d'autres commerçants de bois lui ont représenté que s'il ne faisait pas de nouveaux octrois, il leur serait impossible de continuer leurs opérations.

Il a aussi donné une autre raison pour la vente de ces limites; c'est qu'elles sont pillées, et il a lui-même traité de pillards les exploitateurs de limites, c'est l'expression dont il s'est servi. C'est un charmant moyen de se débarrasser des soucis d'une grande fortune.

Les principales richesses de la province de Québec consistent dans ses forêts, mais les contrebandiers de bois les pillent, il faut les vendre de suite ou plutôt les leur donner. C'est une idée originale qui appartient bien toute entière à l'honorable commissaire que celle de donner un trésor dans la crainte qu'il soit volé. Le commissaire prétend qu'il est impossible de surveiller nos forêts ; mais il trouve bien moyen de surveiller le gibier et les animaux sauvages en nommant des gardes-chasse.

Ainsi à la page 3 de son rapport figure le nom d'un garde-chasse nommé par lui-même le 7 mars dernier, et non par son prédécesseur. Singulière coïncidence dans l'élection de Charlevoix ; deux Labbé, de St. Urbain, père et fils, sont les seuls qui aient voté contre lui M. Tremblay, et c'est l'un d'eux qui est ce garde-chasse en même temps qu'il est garde-pêche de la rivière Malbaie. L'emploi de ce garde-chasse est de regarder passer le colonel Rhodes une fois par année, chargé des peaux des cariboux qu'il a pu tuer dans les montagnes du chemin St. Urbain. Mais voici encore une nouvelle raison du commissaire pour justifier sa conduite ; ces limites, dit-il, reviendront en 1888 à la Couronne. Il est plus que naïf l'honorable commissaire s'il croit que les propriétaires de limites vont lui remettre ces limites toutes boisées après les avoir exploitées pendant les 15 années qui vont suivre. Alors à quoi servira son fameux système de reboisement.

Bien des fois dans le cours de ses remarques le commissaire a parlé de sa délicatesse de conscience.

Le public qui se rappelle les votes du député de Gaspé sur la question des écoles du Nouveau Brunswick, sur le présent de \$64,000 à un contracteur du chemin de fer Intercolonial, sur l'exclusion de M. Bertram de la Chambre des Communes nonobstant sa majorité de 40 voix, et son remplacement par M. Clouston, le candidat de la minorité, sait à quoi

(s'en venir sur le compte de cette conscience timorée, mais en li sentant qu'il ne peut se lever pour empêcher le député de Chicoutimi de rappeler les faits d'Ottawa).

Il (M. T.) se hâte d'arriver au gouvernement de Québec, où le commissaire ne lui paraît pas plus pur qu'à Ottawa, où après avoir approuvé tous les actes des ministres locaux depuis 1867, après avoir approuvé le gaspillage de nos forêts, gaspillage qui l'année dernière seulement a été une perte réelle de un million deux cents dix-sept mille piastres, il est venu lui-même continuer un système de corruption égal, sinon supérieur à celui pratiqué à Ottawa.

M. T. fait mention de la province d'Ontario où le commissaire a fait des réserves de limites d'une valeur de plus de 20 millions de piastres, et dont les revenus serviront à sillonner cette province de chemins de fer, et à accoutre sa prospérité, tandis que les ressources de même genre dans la province de Québec n'auront servi qu'à enrichir quelques grands spéculateurs et un certain nombre d'agents d'élection.

Le commissaire a parlé de son assiduité dans son département. Mais ne se rappelle-t-il plus qu'il a siégé à Ottawa en mars, mai, juin, août et en octobre, et que pendant plus de trois mois, il n'a pas visité son bureau, bien qu'il soit payé \$3,700 par année pour le surveiller constamment.

Le commissaire a fini par le traiter, (M. T.) d'enfant perdu, obargé par l'opposition d'aller le frapper dans le dos, et plus que cela de le frapper avec un poignard. Le commissaire sait bien où il, (M. T.) a voulu le frapper, et il s'est senti qu'il l'avait atteint au point voulu.

Il sait que les accusations portées contre son prédécesseur et contre lui-même sont fondées ; la preuve vient d'en être faite par son propre rapport et par les documents obtenus ce jour même au



